

Journées Nationales de la Lumière 2010

LE SERCE SIGNE UNE CONVENTION POUR LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES A L'ÉCLAIRAGE DANS LE TERTIAIRE



© AFE

Dans la continuité de son implication en faveur de l'efficacité énergétique appliquée à l'éclairage public, le SERCE s'engage en faveur d'un éclairage intérieur des bâtiments sobre en énergie.

Le 27 septembre aux JNL 2010 (Journées Nationales de la Lumière) qui se dérouleront à Tours, le SERCE, le Syndicat de l'Eclairage et la FGME feront une présentation conjointe de la « Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire » dont ils sont signataires.

Rattraper le retard de la France

A l'origine de la Convention, le retard français dans la qualité de l'éclairage tertiaire... Performance énergétique, confort visuel ou santé au travail, le parc d'éclairage français fait figure de mauvais élève comparé à d'autres pays européens.

Au-delà de cette considération, le contexte réglementaire va renforcer les exigences d'efficacité des équipements et des installations.

L'objectif de la Convention est d'anticiper de 6 ans l'application de la réglementation européenne** en imposant le recours à un éclairage plus sobre énergétiquement dans le neuf mais également dans le secteur de la rénovation.

Sur 800 millions de m²* concernés (bureaux, écoles, commerces...)

- Installations vétustes, souvent de plus de 20 ans
- Luminaires éblouissants : inconfort visuel
- Eclairages énergivores : + 70 kWh/m²*
- Moins de 3% de rénovation par an !

*enquête CEREN Eclairage Bureaux 2005-2010 et ADEME

Crédit photo : SERCE



« Des solutions de luminaires économes en énergie, confortables et performantes existent mais ne sont pas assez exploitées malgré des mesures d'incitation. Inscrits dans la dynamique du Grenelle Environnement et signataires de la convention, nous voulons agir en favorisant la rénovation de l'éclairage tertiaire », **Anne Valachs, Directeur général du SERCE.**

**Directive EUP (objectif fixé en 2017) ; Arrêté rénovation (mars 2007) ; Grenelle 2 (rénovation tertiaire en 2020) ; Circulaire du 3 décembre 2008 sur l'État exemplaire pour le Développement Durable dans les marchés de l'État.

S'inscrire dans la dynamique du Grenelle Environnement

Aux côtés de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) et avec l'appui de l'ADEME, l'ensemble des professionnels de la filière représentés par :

- Le Syndicat de l'éclairage (fabricants),
- La FGME (distributeurs),
- Le SERCE, FEDELEC et la CAPEB (installateurs),

SYNDICAT DE
L'ÉCLAIRAGE



FGME
Fédération des Grossistes en Matériel Électrique

SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE



CAPEB
L'Artisanat de l'Éclairage



et avec l'implication de **Récyclum**, éco-organisme agréé, en charge de la collecte et du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, se sont engagés volontairement dans cette démarche en signant une **Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire**».



« Le SERCE, syndicat représentant les installateurs en électricité et très présent dans le tertiaire, a mis en place depuis 3 ans un programme de formation sur l'efficacité énergétique afin que les adhérents soient en mesure de proposer à leurs clients des solutions globales permettant de réaliser des économies d'énergie », **Anne Valachs**.

Leurs actions consisteront à :

- Anticiper la mise en œuvre du règlement européen relatif aux luminaires peu efficaces ;
- tarir la mise sur le marché des luminaires inefficaces ;
- inciter aux rénovations énergétiques.

Le calendrier des engagements fixé par la convention précède de plusieurs mois celui de la réglementation européenne.

- **30 septembre 2010** : fin de la promotion de luminaires équipés de ballasts énergivores ;
- **au 1^{er} juin 2011** : fin de la commercialisation de luminaires fluorescents équipés de ballasts énergivores, commercialisation de luminaires équipés uniquement de ballasts à forte efficacité énergétique (« A1 » ou « A2 »).

Vers un éclairage intelligent...

Au-delà de la première étape qui engage les signataires et devrait permettre de réaliser **environ 25 % d'économies d'énergie**, l'objectif de la Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le secteur tertiaire va plus loin avec le recours à la **gradation et à la régulation automatique**. On atteindra alors **50 à 70% d'économie d'énergie**.

Documents presse

Salle de presse SERCE : www.commLC.com/serce

Service presse

Agence CommLC – 87 bis bd Clemenceau – 95240 Corneilles en Paris – Tél.: 01 34 50 22 36 / 06 78 07 64 55
Catherine Lebee : clebee@commLC.com

Contact SERCE

Marielle Mourgues – 28 rue Bayard – 75008 paris – Tél. : 01 47 20 42 30 / e-mail : m.mourgues@serce.fr

www.serce.fr

Solution technique :

Ballast électronique contre ballast ferromagnétique

Le ballast est nécessaire au fonctionnement des lampes à décharge. Deux technologies se distinguent :

- Les ballasts ferromagnétiques qui équipent près de 90 % du parc de l'éclairage français
- Les ballasts électroniques.

La performance énergétique d'un luminaire est liée à trois facteurs :

- aux pertes du ballast (Watt) ;
- à l'efficacité de la lampe (Lumens/W) ;
- au rendement de l'optique du luminaire.

L'**efficacité énergétique** réside dans le recours à des **solutions globales** à installer en associant des produits efficaces pour chaque composant. Prendre en compte les seules pertes du ballast suffit déjà à nettement améliorer les performances.

- **Ballast ferromagnétique : luminaires avec 4 tubes fluorescents de 18 W ≥ 20 W de pertes**
- **Ballast électronique : luminaires avec 4 tubes fluorescents de 18 W ≤ 2 W de pertes**

Les luminaires équipés de ballasts électroniques sont à la fois :

- **plus efficaces (-25 % en moyenne de consommation),**
- **plus confortables et performants (allumage instantané sans effet stroboscopique)**
- **plus économiques (durée de vie des lampes augmentée de 50 %, faible delta de prix avec les appareils énergivores)**

Gains réalisés sur une installation rénovée par m², sur 15 ans (engagement de base de la Convention)

- 554 kWh d'économies d'énergie
- 55 kg d'émissions de CO₂ évitées
- 55 € d'économies sur la facture d'électricité
- 39 € d'économies de maintenance
- 94 € d'économies globales

Tableau représentatif des grandes familles de ballasts électroniques

Il existe différents types de ballasts électroniques pour des applications spécifiques selon les conditions d'utilisation (température, humidité, etc.)

Source : brochure Syndicat de l'Eclairage – ADEME "Variation et gestion de l'éclairage tertiaire et industriel"

Luminaire avec ballast électronique	Avec ballast non gradable marqué « A2 » ou « A3 »	Démarrage à froid « sans préchauffage »	- Destiné aux locaux longtemps allumés sans extinctions fréquentes
		Démarrage à chaud « avec préchauffage »	- Destiné aux locaux à allumages fréquents (au moins 3 fois par jour). Peut être associé à un automatisme de détection de présence
Luminaire avec ballast électronique	Avec ballast gradable marqué « A1 », appelé aussi « dimmable » ou avec « variation » ou « régulation »	Technologie analogique (1-10 volts)	- Destiné aux locaux disposant d'un apport de lumière naturelle et occupés de façon intermittente (couloirs, bureaux, écoles, etc.). - Gradation par palier, de quasiment éteint à 100 % de flux. - Commandé par des automatismes de détection de lumière du jour et de détection de présence, éventuellement associé à une commande manuelle
		Technologie numérique (digital) - Ballasts DALI	- Idem + Gradation progressive de 0 % à 100 % et larges possibilités de communication du luminaire vers le système

Contact SERCE

Marielle Mourgues – 28 rue Bayard – 75008 Paris – Tél. : 01 47 20 42 30 / e-mail : m.mourgues@serce.fr

www.serce.fr